**Règlement D’organisation D’un VETATHLON**

 **À BELLERIVE sur ALLIER (03) -Bois de Serbannes-Montpensier**

**Le Samedi 20 Février 2021**

Cette épreuve est inscrite au calendrier Auvergne Cyclo 2021 UFOLEP.

Elle se déroulera sur la commune de Serbannes (dans les chemins de la forêt de Serbannes-Montpensier)

 Le samedi 20février 2021 de 14H00 à 17H30.

**Catégories et Fédération concernées :**

La course est ouverte à toutes et tous, à partir de 16ans licenciés ou non Licenciés.

Les non licenciés devront fournir **un certificat médical de moins d’un an** précisant la mention : non contre-indication pour la pratique de la course à pied et du VTT en compétition. Une autorisation parentale est demandée pour les mineurs.

Vétathlon individuel à partir de 16 ans (né en 2005)

Vétathlon par Equipe à partir de 16 ans (né en 2005)

Vétathlon par Equipe mixte.

Les dossards seront remis à partir de 12 H30 à la salle Monziére de BELLERIVE sur ALLIER (03)

**Circuit :**

Le circuit de 5.5 kms est à parcourir une fois en course à pied puis 3 tours du même circuit en VTT (soit 16.5 kms) et 1 boucle de 2 kms en course à pied pour terminer. Détail de l’épreuve sur l’annexe 2.

**Détail de l’épreuve :**

La protection du circuit sera assurée de la manière suivante :

Un vélo VTT électrique ouverture de la course.

La sécurité des chemins est assurée par 10 signaleurs mentionnés à l’annexe 6.

 La protection du public sur la ligne d’arrivée, estimé à 70 personnes maxi, sera assurée par des barrières de chaque côté.

Lors de la remise des dossards, les concurrents s’engagent à respecter le code de la route et à appliquer les consignes éventuelles données au départ par les commissaires de course.

**Voies praticables :**

Une grande partie du circuit est praticable par un véhicule 4 roues. Tous les accès le sont en 2 roues.

**Dispositif de secours :**

Le service de secours à poste fixe est assuré par FEDERATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE à MOULINS (03).

Une fiche de secours est affichée au podium avec les numéros de téléphone, Médecin, SAMU, pompiers.

2 accès aux secours pour les pompiers sont possibles, ils sont indiqués sur le plan ci-joint.

Le stationnement sera interdit dans les chemins.

Les Concurrents et le public devront stationner sur le parking de la salle Monziére.

Tous les signaleurs auront un téléphone portable ; ils disposeront de 2 numéros pour joindre le Coordonnateur sécurité et les secours.

**Dispositif Covid19 :**

**Un référant Covid sera en charge de mettre en place le protocole sanitaire prévu suivant déclaration faite pour l’organisation d’un rassemblement et d’une activité de plus de dix personnes sur la voie publique.**

**Assurances et responsabilité :**

Les coureurs bénéficient d’une assurance individuelle avec leur licence.

Une assurance de responsabilité civile et risques divers pour les épreuves, randonnées et manifestations cyclistes (A.C.T.) est souscrite auprès de APAC. Ci-joint attestation.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement si les circonstances les y obligent.

**Responsable de la course :**

GENESTE Noël 8, route du Sarmon 03700 SERBANNES

 Tél : **07 85 71 14 73** Mail : **reginegeneste@gmail.com**